



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 29 août 2025  
N°2025\_17772\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Système d'information sur les nouvelles entreprises » Enquête SINE 2022 vague 2

*Service producteur* : Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

**Opportunité** : avis favorable émis le 24 mars 2022 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 25 juin 2025 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2025-2026
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

### Descriptif de l'opération

Cette enquête fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) et correspond à la deuxième interrogation de la huitième cohorte de ce dispositif initialisé en 1994. Chaque cohorte comporte trois vagues d'interrogation successives. Pour cette cohorte 2022, la première-vague a eu lieu en 2022, la deuxième aura lieu en 2025 et la dernière en 2027 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises. Le dispositif permet également de mesurer et expliquer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, etc.), nationalement, régionalement et sectoriellement. Il permet en outre d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes. Cette cohorte 2022, a également pour nouvel objectif d'appréhender l'impact environnemental des nouvelles entreprises.

Le questionnaire de la première vague de la cohorte 2022 a abordé les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec des nouveautés portant notamment sur l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise, le lien entre sa création et la crise de la Covid-19 ou des questions relatives à la reconversion professionnelle, le travail *via* les plateformes numériques ou les professions réglementées.

En 2025 et en 2027, les questionnaires interrogeant la cohorte 2022 porteront sur la pérennité (respectivement à 3 ans et à 5 ans) de l'entreprise, l'évolution de son activité et de ses effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise, les conditions de son développement et les actions menées en matière d'impact environnemental.

Pour la première vague de la cohorte 2022, un questionnaire unique a été proposé pour tous les types d'entreprises (sociétés, entreprises individuelles et micro-entrepreneurs) comportant un tronc commun à tous les types d'entreprises et une partie spécifique à chaque type d'entreprises. Le questionnaire de la deuxième vague est également unique pour tous les types d'entreprises, avec une partie commune encore plus large que pour la vague 1 (seulement quelques questions filtrées selon le type).

Les unités enquêtées en deuxième vague sont les entreprises créées au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et encore actives en novembre 2025. Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes non agricoles. L'échantillon mis en collecte en deuxième vague comprend environ 43 500 entreprises.

Le protocole de collecte prévoit une interrogation par Internet avec un mode papier proposé sur demande de l'entreprise tout au long de la collecte et fourni lors de la dernière relance postale de mise en demeure (pour 10 % de l'échantillon, il est testé de se limiter à l'envoi d'un questionnaire papier uniquement à la demande). Le protocole prévoit également des relances par mail et téléphone.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet Sine. Pour la cohorte 2022, ce comité<sup>1</sup> a été à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire.

Cette huitième cohorte donnera lieu à plusieurs publications nationales (*Insee Première* et *Insee Résultats*) puis régionales (*Insee Analyses*), en 2027 pour la deuxième vague et en 2029 pour la troisième.

#### Justification de l'obligation :

*Le dispositif Sine est aujourd'hui l'unique source d'information sur les nouvelles entreprises et le profil des créateurs. Elle apporte un éclairage précieux sur les créateurs d'entreprises, notamment leur situation et leur expérience professionnelles avant la création, mais aussi sur le projet de création en lui-même, ses motivations, sa préparation et son financement, et enfin sur la situation de la nouvelle entreprise, en termes d'organisation, de clientèle, d'insertion dans un marché ou encore de prise en compte des enjeux environnementaux.*

Ce dispositif renseigne également sur les freins à la création d'entreprises et sur le recours aux aides financières ou aux dispositifs d'accompagnement. Plus généralement, il fournit un cadre unique d'analyse des déterminants de la réussite des créations d'entreprises, de leur pérennité et de leur effet sur l'emploi. Ce dispositif constitue enfin une source majeure de connaissance sur l'évolution de la population des micro-entrepreneurs, ses mutations, ainsi que le devenir de leur activité.

---

1 Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : CMA France, ADIE, BPI France, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, France Stratégie, Ministère du travail (Dares), Direction générale des entreprises (DGE), Ministère de la transition écologique (SDES), Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Banque de France, organisations et fédérations professionnelles (Medef, CPME, UNAPL et U2P), Unédic, syndicats de salariés (CFE-CGC, CFDT, CGT, FO), service statistique public (Insee, Dares, SDES), chercheurs (HEC, UQTR) ...

Pour l'ensemble de ces raisons, les enquêtes Sine jouent un rôle important dans l'analyse et le pilotage des politiques en matière de créations d'entreprises, et intéressent fortement les organismes engagés dans le soutien à la création d'entreprises, notamment les Services de l'État, les Conseils régionaux ou départementaux, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et BPI France.

Ces différents points justifient la demande du caractère obligatoire de l'enquête.

~~~

## **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarque liminaire :**

- L'enquête Sine, désormais à sa 8<sup>e</sup> cohorte, s'inscrit dans une continuité historique et présente une stabilité méthodologique reconnue par le Comité, qui l'a examinée à plusieurs reprises. Toutefois, toute enquête peut évoluer, en raison d'ajustements qui lui sont propres mais aussi du contexte statistique en mutation (notamment dans le cadre du Système d'Information de la Démographie des Entreprises, Side) ou de l'expérience accumulée lors des exploitations successives. Le Comité invite ainsi le service à réexaminer certains choix initiaux, non pour les modifier systématiquement, mais afin d'en réinterroger la pertinence et la proportionnalité au regard des enjeux actuels et à venir. Dans la perspective de la préparation du dossier de la cohorte 9, le Comité souligne l'intérêt de concevoir ce document comme une réponse structurée aux interrogations formulées, dans une forme autonome, accessible à un public non familier du dispositif ni de la statistique d'entreprise. Ces éléments pourront également nourrir utilement une documentation future sur l'enquête.
- Par ailleurs, dans le contexte actuel de stabilité forte du dispositif et des questionnaires, le Comité propose au service d'envisager, à titre expérimental, un passage au Comité par cohorte et non plus à chaque vague. Le dossier associé devra toutefois inclure, en complément des éléments usuels, et des réponses aux questions soulevées dans le présent avis, un bilan complet des vagues précédentes des autres cohortes, précisant notamment les taux de réponse et les éventuelles modifications envisagées pour le processus.

### **Remarques générales**

- Le Comité salue la démarche de concertation engagée par le service, notamment à l'égard des chercheurs ayant récemment demandé à accéder aux données Sine. Il l'encourage à poursuivre ses efforts et à les étendre aux chercheurs mobilisant ces données de plus longue date.
- Le Comité encourage les travaux de mutualisation et d'harmonisation (champ, concepts, etc.) engagés par le service avec le dispositif Side, prévus sur la période 2025-2026. Il souhaite que ces travaux permettent de rapprocher les indicateurs démographiques issus de Side et de Sine (créations et survie/pérennité des entreprises). Ces travaux pourront également contribuer à clarifier les objectifs respectifs des deux opérations, tant sur le plan quantitatif (mesure des créations d'entreprises et de leur pérennité) que qualitatif (analyse des facteurs explicatifs du phénomène observé et profils des acteurs impliqués). À cette occasion, le service est également invité à re-justifier la dimension de l'échantillon au regard des besoins d'information au niveau régional, et le cas échéant des hétérogénéités régionales constatées, ainsi que sa répartition entre auto-entrepreneurs et autres entreprises.

- Le Comité invite le service à documenter les choix temporels structurant le dispositif d'enquête, et leur impact (en tirant notamment profit de données issues de Side ou d'analyses des principaux indicateurs au fil des cohortes), et en particulier :
  - la limitation du champ aux seules unités créées au premier semestre de l'année de référence, et ses implications en matière de représentativité annuelle selon le secteur d'activité, les profils des créateurs ou la pérennité des entreprises ;
  - la périodicité actuelle de l'enquête (tous les quatre ans), ou le calendrier des vagues, à mettre en perspective avec les apports du dispositif Side sur les dimensions quantitatives, les besoins d'information structurelle sur la création d'entreprise, la variabilité des résultats entre cohortes ou vagues successives (et le cas échéant leur caractère conjoncturel ou plus structurel), ainsi que les charges et coûts associés.

## **Méthodologie**

- Le Comité observe que le nouveau dispositif Side, utilisé comme base de sondage de Sine 2022 vague 1, accroît le champ historique de 5 % pour être conforme à Esane et au cadre européen, même si Sine ne relève pas d'un règlement européen. Il invite le service à documenter les éventuelles spécificités de ces entrées de champ.
- Le Comité observe que les objectifs de Sine visent à décrire à la fois les « créateurs » et les « créations », mais que la définition du champ semble davantage orientée vers les créations d'entreprises impliquant notamment de nouveaux moyens de production (conformément au règlement européen). Seuls les créateurs de moyens de productions nouveaux sont donc enquêtés. Le Comité invite le service à documenter l'impact de cette définition en termes de part et de type d'unités exclues (par secteur et type d'entreprises). Il l'invite également à documenter son incidence sur la possibilité de répondre aux besoins statistiques exprimés au sujet des créateurs (notamment en matière de connaissance et de soutien aux créateurs d'entreprises), besoins qui pourraient concerner l'ensemble de ces derniers, qu'ils reprennent ou non des moyens de production.
- Le Comité note que le moindre taux de réponse observé dans le secteur du commerce pourrait être lié au classement dans ce secteur des auto-entrepreneurs des transports. Il invite le service à examiner comment améliorer ce taux, et à suivre plus largement l'évolution des taux de réponse par secteur d'activité pour les auto-entrepreneurs et les entreprises « classiques ».
- Le Comité relève également une qualité insuffisante des réponses à certaines questions (clientèle, sous-traitance, organisation), appelant une analyse ciblée de cette non-réponse partielle afin d'en tirer les enseignements. Il note que ces questions pourraient faire l'objet d'une attention particulière lors de prochains tests. Il sera intéressé à disposer dans les dossiers à venir, des taux de non-réponses partiels les plus élevés et des conséquences qui en ont été tirées.
- Le Comité constate que la détermination quelques mois après la collecte de l'état actif ou cessé d'un micro-entrepreneur s'appuie en partie sur des modèles de durée, anciens, et peut faire l'objet de révisions importantes dans les données définitives. Il invite le service à réévaluer la fiabilité de ces modèles et le cas échéant à faire évoluer la méthode, à la lumière des nouvelles sources de données disponibles.

## **Protocole**

- Le Comité invite le service à clarifier les modalités d'application à l'enquête Sine, de la circulaire de 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises.
- Le Comité note que la première vague de la présente cohorte a inauguré la collecte par internet pour Sine, via un questionnaire informatique unifié destiné aux entreprises

« standard » et aux auto-entrepreneurs, avec des parties filtrées selon le type d'entreprise. Il constate le bon fonctionnement global du dispositif, qui n'a pas entraîné de rupture dans la production des principaux résultats, tout en favorisant une gestion plus efficace du processus et en facilitant les exploitations. Toutefois, le recours au format papier par certaines unités, toujours possible, a pu engendrer des difficultés, liées au non-respect des filtres par les enquêtés, rallongeant leurs durées de réponse et alourdissant les traitements aval. Le Comité prend acte de la volonté du service de favoriser une réponse dématérialisée plus systématique lors de la deuxième vague, afin de limiter ces difficultés. À cet égard, il salue l'initiative du service de mettre en place un sous-échantillon « témoin » de 10 % de l'échantillon global afin de tester l'impact d'un protocole de relance sans envoi de questionnaire papier. Il souhaitera disposer des résultats de ces démarches dans le prochain dossier.

- Le Comité souhaite être informé du nombre de rappels effectués par le service auprès des unités enquêtées dans le cas de réponses jugées de mauvaise qualité, en dehors d'une demande d'information complémentaire sur l'état cessé - non cessé, et disposer d'un bilan coût-avantage de ces opérations. Le Comité souhaitera également disposer d'un bilan de l'apurement pour le prochain dossier.
- Le Comité invite le service à dresser un bilan des travaux d'enrichissement des coordonnées de contact des unités présentes dans l'échantillon, menés par un prestataire externe.

### Questionnaire

- Le Comité note que le volet environnement a été introduit pour la première fois pour la première vague de la 8<sup>e</sup> cohorte. Il invite le service à documenter la qualité et l'apport de l'information recueillie par le volet « environnement », y compris par secteur d'activité, et à en tirer les enseignements éventuels sur l'évolution du questionnement. Il invite également à exploiter ces nouvelles variables dans la diffusion (*Insee Résultats*).
- Le Comité observe que, dans le cas des créations d'entreprises impliquant plusieurs associés - représentant un tiers des situations -, les informations recueillies ne concernent qu'un seul d'entre eux, sans précision sur sa fonction au sein de l'entreprise. Il estime que cette modalité de collecte est susceptible d'affecter l'interprétation du profil des créateurs, en plus des limites déjà soulevées précédemment. En conséquence, le Comité demande au service de documenter les effets de cette limitation. Il suggère à cet égard la possibilité d'enrichir le questionnaire, afin d'identifier *a minima* la fonction du répondant dans les cas de créations multi-associées.

### Diffusion

- Le Comité invite le service à engager une réflexion sur l'opportunité de produire une documentation générale du dispositif SINE, par exemple sous la forme d'un *Insee Méthodes*.
- S'agissant de la mise à disposition des fichiers individuels des différentes vagues, le Comité recommande d'enrichir la documentation à destination des utilisateurs afin de clarifier les modalités d'utilisation de ces fichiers, notamment en précisant que les données d'une vague peuvent être révisées lors de la diffusion de la suivante, en explicitant (pour le futur) la gestion du changement de NAF, et en détaillant les éventuelles limites associées à l'exploitation des données non recueillies par questionnaire (différences de périodes, concepts). Il recommande également de fournir les éléments facilitant le calcul du taux de données imputées au sein d'un domaine de diffusion (étant donné le redressement de la non-réponse totale par imputation).

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête « Système d'information sur les nouvelles entreprises » SINE 2022 vague 2, et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2025 et 2026.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL